Célia BOCAGE
Julie BOURION
Pauline CANNAKE
Mathilde CHARPENTIER

Terminale Sciences et Techniques Sanitaires et Sociales

**Lycée Jean-Baptiste Poquelin**

Année 2016-2017

# LA LUTTE CONTRE LE HARCELEMENT SCOLAIRE

## Epreuve du Projet Technologique

# Sommaire

*Introduction*

**I. Présentation du projet**
- a) Qui sommes-nous ?
- b) Présentation de l'association « Marion la main tendue »
- c) Contexte du projet
- d) Répartition des tâches
- e) Mise en relation avec l'association

**II. Analyse de la situation**
- a) Analyse
- b) Diagnostic du projet

**III. Conception du projet**
- a) Etude de faisabilité
- b) Description
- c) Evaluation

*Conclusion*

*Annexes*

Annexe 1 : Notre annonce
Annexe 2 : Flyer distribué aux enfants lors de l'intervention
Annexe 3 : Questionnaire distribué aux élèves de 2nde du Lycée JB POQUELIN
Annexe 4 : Questionnaire distribué en début d'intervention aux enfants de Primaire
Annexe 5 : Questionnaire distribué aux enfants à la fin de l'intervention

# *Introduction*

Dans le cadre de notre projet, nous avons choisi comme sujet la lutte contre le harcèlement scolaire. Suite à la diffusion du téléfilm « Marion, 13 ans pour toujours », nous avons décidé de traiter ce sujet.
Le harcèlement scolaire est un phénomène qui se développe de plus en plus et qui touche énormément d'enfants et d'adolescents.
Il s'agit d'un véritable problème de santé publique (*santé globale des populations qui agissent sur les aspects curatifs, préventifs, éducatifs et social*) et social car les victimes sont nombreuses et le harcèlement scolaire peut entraîner le décrochage scolaire, voire le suicide. Selon France TV, 61% des élèves harcelés disent avoir des idées suicidaires**.**

Le harcèlement scolaire a des conséquences :

- Sanitaires : le harcèlement amène à la dépression qui elle-même amène à des conduites suicidaires
- Sociales et économiques : l'isolement, le repli sur soi même, la perte d'estime de soi, mais aussi le décrochage scolaire qui entraîne des conséquences économiques.

Le harcèlement peut être défini comme
"Une violence à long terme physique ou psychologique perpétrée par un ou plusieurs agresseurs à l'encontre d'un individu qui est dans l'incapacité de se défendre dans ce contexte précis" (Roland &. Munthe, 1989).
« … lorsque l'enfant est exposé de manière répétée et à long terme, à des actions négatives de la part d'un ou plusieurs élèves. » (Dan Olweus, 1999) (Intervention Nora Fraisse)

Les premières études sur ce sujet sont nées vers les années 1990. Aujourd'hui il y a 1 enfant sur 10 qui est victime de harcèlement scolaire (d'après une enquête nationale de victimisation en milieu scolaire) et 12% des harcèlements concernent les écoles primaires (FIGARO).
En France une journée est dédiée au harcèlement scolaire, elle se déroule chaque 1$^{er}$ jeudi du mois de novembre, pour sensibiliser chacun sur ce sujet.
La violence dans l'espace scolaire choque beaucoup, sans qu'on parvienne à la bannir des cours de récréation, des couloirs et salle de cours.

D'après les chiffres de l'éducation nationale dévoilés pour l'année 2014, 12 296 400 élèves ont vécu du harcèlement scolaire. Ce chiffre est en augmentation, une hausse de 37 800 élèves harcelés depuis 3 ans.

Pour notre projet nous avons fait des recherches qui nous ont permis de choisir la conception et non l'analyse de projet.
Nous avons contacté plusieurs associations, notamment l'association « Marion la main tendue » créée par Nora FRAISSE. Cette association nous a répondu positivement et nous avons pu rencontrer Catherine VERDIER, vice-présidente et psychologue de l'association et qui a accepté d'être partenaire de notre projet.

**Problématique :** Comment aider les enfants et leurs parents dans cette dure épreuve ?

Il nous a été très difficile d'obtenir des chiffres et des informations sur le harcèlement scolaire.
Suite à de multiples recherches sur internet et d'appels téléphoniques (académie de Versailles, Education nationale, la ville de Saint Germain en Laye….) peu de réponses nous ont été transmises.
Grâce à nos questionnaires distribués aux secondes du lycée Poquelin (*cf annexe 3*) et à l'association "Marion la main tendue" que nous remercions, nous avons pu obtenir des chiffres sur le harcèlement à l'école.

# I. Présentation du projet

## a) Qui sommes-nous ?

Nous sommes quatre élèves de terminale ST2S (Sciences et Techniques de la Santé et du Social) du lycée Jean-Baptiste Poquelin à Saint Germain en Laye. Nous avons choisi comme thème le harcèlement scolaire et plus précisément la lutte contre le harcèlement scolaire dès le plus jeune âge. Notre conception de projet a pour objectif la réduction du taux de harcèlement scolaire dans les écoles. Nous réalisons le projet en partenariat avec Catherine Verdier dans la ville de Carrières-sous-Poissy.

## b) Présentation de l'association

L'association « Marion la main tendue » a été créée en 2013 par Nora FRAISSE suite au suicide de sa fille Marion qui était victime de harcèlement scolaire. L'association a pour but de détecter, comprendre et prévenir le harcèlement scolaire.
Les missions de l'association :

- Chaque enfant a le droit à une scolarité libre de toute violence.
- Aider les enfants et adolescents à grandir en toute sécurité tel doit être l'objectif de chaque adulte, parent, enseignant, éducateur.

En droit des associations, une association loi de 1901 est, en France et dans de nombreux pays colonisés à l'époque par la France, une association à but non lucratif qui relève de la loi du 1er juillet 1901 mise en place par Waldeck-Rousseau.

## c) Contexte

**Contexte démographique :** Un grand nombre d'enfants et adolescents sont victimes chaque année du harcèlement scolaire : un enfant sur dix est victime de harcèlement scolaire. L'Etat garant de la santé et du bien-être social de la population se doit d'intervenir pour remédier à cette problématique aux lourdes conséquences sanitaires et sociales.

**Contexte politique :** Quel que soit l'âge de l'auteur du harcèlement, les parents restent responsables civilement des actes de leur enfants. Pour réglementer le harcèlement scolaire, il existe des lois et des articles mis en place par les pouvoirs publics. Les coupables de ces faits âgés de plus de 13 ans risquent des peines de prison et des amendes.

### 1. Le code penal

En France, le harcèlement est punissable par la loi depuis 2014, pour les mineurs de plus de 13 ans (Les mineurs ayant 13 ans ou moins ne peuvent être punis d'emprisonnement et également d'amende).
D'après le Code pénal : **article 222-33-2-2**, les peines liées au harcèlement scolaire peuvent aller de 6 mois à 18 mois et peuvent être également punies par 7 500 euros d'amendes pour les mineurs et 30 000 euros d'amendes pour les majeurs :

- Si la victime a moins de 13 ans
- Si le harcèlement a été commis sur une victime dont la vulnérabilité (maladie, handicap physique ou mental...) est apparente ou connue de l'auteur
- Si le harcèlement a entraîné une incapacité totale de travail (jours d'école manqués) de plus de 8 jours
- Si le harcèlement a été commis via internet.

### 2. Les principales lois de lutte contre le harcèlement

- **La loi de refondation de l'école du 8 juillet 2013** marque un tournant dans la lutte contre le harcèlement scolaire en donnant une place primordiale à l'amélioration du climat scolaire. L'enjeu est de "refonder une école sereine et citoyenne en faisant preuve de dynamique au sein de la vie scolaire et en prévenant et en traitant les problèmes de violence et d'insécurité". Cette notion nouvelle de climat scolaire témoigne de la préoccupation de tous les acteurs de renouveler l'approche de la prévention des violences. La lutte contre le harcèlement est également inscrite dans la loi de refondation de l'école. Il est notamment stipulé que la lutte contre toutes les formes de harcèlement sera une priorité pour chaque établissement d'enseignement scolaire.
- **La loi du 4 août 2014** a introduit dans le Code Pénal un délit général de harcèlement moral.
- **L'article 222-33-2-2** modifié par la LOI n°2014-873 du 4 août 2014 - art. 40 précise que le fait de harceler autrui par des propos ou comportements répétés ayant pour objet ou pour effet une dégradation des conditions de travail susceptible de porter atteinte à ses droits et à sa dignité, d'altérer sa santé physique ou mentale ou de compromettre son avenir professionnel, est puni de deux ans d'emprisonnement et de 30 000 € d'amende

### d) Répartition des tâches

| Pauline | Mathilde | Célia | Julie |
|---|---|---|---|
| Questionnaire partenaire et primaires | Questionnaire partenaire et primaires | Questionnaire secondes et primaires | Questionnaire secondes et primaires |
| Recherches | Recherches | Recherches | Recherches |
| Communication avec les partenaires | Communication avec les partenaires | Communication avec les partenaires | Communication avec les partenaires |
| Mise en relation des données | Mise en relation des données | Création du dossier | Création du dossier |
| Réalisation du diaporama | Réalisation du diaporama | Réalisation du diaporama | Réalisation du diaporama |

### e) Mise en relation avec l'association

Tout d'abord nous avons contacté plusieurs associations par mail. Une seule nous a répondu, celle de « Marion la main tendue » en nous faisant comprendre que notre projet l'intéressait fortement. Ensuite nous avons pris rendez-vous avec la vice-présidente de l'association, Catherine VERDIER qui est également psychologue. Madame VERDIER a accepté de devenir notre partenaire pour mener au mieux notre projet. Nous nous sommes rencontrées le mardi 22 novembre, lors de cette rencontre madame VERDIER nous a donné beaucoup d'informations pour compléter notre projet ainsi que de nombreux conseils. Actuellement nous sommes toujours en contact avec l'association et nous aimerions mettre en place notre projet.

## II. Analyse de la situation

### a) Analyse

Notre analyse s'est portée au niveau national car il ne nous a pas été possible d'obtenir des informations au niveau départemental.

Déterminer les nombres de cas d'enfants harcelés n'a pas été facile car peu de pourcentages sont dévoilés chaque année.
À l'école primaire, cette violence touche 12 % des élèves, dont 5 % de manière «sévère ».
Une proportion qui décroît légèrement au collège (10 % des élèves sont touchés) et au lycée (3,4 %).
Selon une enquête du Figaro en 2016, le harcèlement aurait diminué de 15% en France dans les collèges entre 2010 et 2014.

Il existe plusieurs types de harcèlement et de différents niveaux :

- le harcèlement verbal : insultes, moqueries, mots dénigrants
- le harcèlement physique : coups, jeux dangereux, croche-pied, bourrade, vol d'affaires
- le harcèlement social : enfant mis de côté, isolé, rejeté, écarté du groupe
- le harcèlement sexuel : conduite et/ou gestes obscènes, commentaires machistes ou sexistes, attouchements sans consentement
- le cyber-harcèlement : sms et messages intempestifs, commentaires négatifs sur les réseaux sociaux, usurpation d'identité, propagation de photos

Le terme de harcèlement est général, il existe plusieurs degrés de harcèlement, comme le harcèlement sévère qui se déroule seulement à l'école et le harcèlement très sévère qui se déroule à l'école et en dehors de l'école.

Malgré les différents degrés le harcèlement a toujours des conséquences sur les victimes telles que la perte de confiance en soi, le renfermement sur soi, la baisse des résultats scolaires et les victimes peuvent aller jusqu'au suicide dans les cas extrêmes.
Il peut aussi se retourner contre les harceleurs lorsque le harcelé décide de se venger comme cela s'est produit début mars 2017 avec l'agression avec une arme à feu dans un établissement de GRASSE.

Nous avons pu constater que les harceleurs, ont souvent vécu des situations difficiles ou ont ressenti la solitude, c'est donc pour eux un moyen de se venger pour se sentir libérer. Ils se sentent plus forts en voyant les autres les encourager, c'est ainsi la représentation de la loi « du plus fort ». La loi du silence quant à elle est due aux personnes qui se taisent car elles ont peur.

Au niveau économique, les associations et l'Etat sont les principaux acteurs pour lutter contre ce problème de santé publique. Mais on constate un manque de fond, principalement pour les associations qui ne peuvent donc pas totalement réaliser leurs projets d'aider les enfants dans les écoles ou pendant leurs temps libres.
Tout de même il existe énormément d'associations en France qui luttent contre le harcèlement.
L'Etat a mis en place des publicités de prévention, mais également une journée de sensibilisation qui se nomme « Non au harcèlement », et se déroule chaque mois de novembre, ainsi qu'un numéro d'appel gratuit le 119.

## b) Diagnostic

Suite à un questionnaire (voir annexe) que nous avons distribué au lycée Jean-Baptiste Poquelin à Saint-Germain-en-Laye, nous avons pu déterminer que sur 86 élèves interrogés, 20,93% ont été harcelés, 43,02% ont essuyé des moqueries et 23,25% d'entre eux ont été rejetés.
Une fois sur le terrain nous avons remarqué que beaucoup d'enfants sont victimes de harcèlement scolaire, mais également que très peu d'adultes sont mis au courant, souvent ceux qui le sont ne croient pas leurs enfants cela entraine un manque d'écoute et de prévention.
De plus, la plupart de ces victimes ont honte de le dire. Il n'y a pas de suivi préventif à la maison, l'enfant se renferme sur lui-même et ne se sent pas rassuré.

Grâce à l'association Marion la main tendue nous avons pu récolter quelques chiffres tels que : 85% des faits de harcèlement ont lieu dans le cadre d'un groupe, 22% des enfants harcelés n'en parlent à

personnes, 3 ou 4 adolescents se suicideraient chaque année à cause du cyber-harcèlement, 40% des élèves déclarent avoir déjà subi une agression en ligne et 61% des élèves harcelés disent avoir des idées suicidaires.

Grâce à l'enquête de Boris Cyrulnik psychiatre et psychanalyste français, on constate que 40% des enfants harcelés pensent à la mort durant leur période scolaire. Les tentatives de suicides atteignent un taux de 19,8% soit 1 enfant sur 5.

Nous remarquons également que les associations et structures mises en place afin de lutter contre le harcèlement ne peuvent pas venir à bout de leur prévention par manque de budget. Ce manque a pour conséquence de ne pas mener à bien les projets de chaque association, de ne pas pouvoir aboutir à un bon suivi psychologique.

Il faudrait installer des cellules d'écoute afin que les victimes puissent en parler, se sentir mieux, leur enlever un poids…
L'augmentation de nouveaux cas d'enfants harcelés est due à « la loi du plus fort » (rapport de domination) au début c'est un jeu qui devient intense lorsque la durée s'installe, l'envie de nuire est présente. L'utilisation d'internet peut également faire partie de cette augmentation puisqu'un enfant peut s'en prendre plus facilement à un autre derrière un écran (insultes, critiques, moqueries...) en effet ces enfants sont de plus en plus cruels.

C**onstat** : Beaucoup d'enfants sont harcelés de tout âge

**Conséquence** : Des répercussions ont lieu lorsqu'ils grandissent car ils gardent des séquelles du harcèlement qu'ils ont vécu.

### 1. Les conséquences pour la victime sont les suivantes :

- La perte d'estime de soi
- La perte du goût au travail
- La baisse des résultats scolaires et le désinvestissement scolaire
- Absentéisme
- Maladies psychosomatiques
- Lésions physiques
- Dépression
- Phobie scolaire

### 2. Les conséquences pour la communauté scolaire :

Le harcèlement enseigne :

- La loi du plus fort
- La loi du silence
- La non-assistance à personne en danger

C'est donc l'exact contraire d'une éducation à la citoyenneté.

## III. Conception

Le but de cette conception est un projet global pour aider les enfants et leurs parents dans cette dure épreuve ainsi que de sensibiliser tous les enfants. Pour répondre à cette problématique, nous avons trois objectifs :

- Objectif général: Sensibiliser la société → phénomènes scolaires publics et privés
- Objectifs stratégiques: Mettre en place plus de prévention et une journée internationale afin de mieux appréhender et lutter contre ces phénomènes
- Objectifs opérationnels: Permettre aux enfants de s'exprimer, prendre en charge l'enfant harcelé pour vaincre ses peurs et le revaloriser

## a) Etude de faisabilité

L'étude de faisabilité comprend trois niveaux :

- **Moyens matériels** : cellule d'écoute (mise à disposition par les écoles), écoles qui participent à la sensibilisation, locaux associatifs, numéro d'écoute 3020 "Non au harcèlement"
- **Moyens humains** : bénévoles, psychologues, médecins, enseignants
- **Moyens financiers** : subvention de l'Etat et contributions publiques de la population (dons)

Un diagramme a été mis en place pour représenter les moyens nécessaire (Ishikawa)

Dans quelques années, il y aura de plus en plus de moyens pour aider les victimes mais aussi les harceleurs car le harcèlement ne sera plus un sujet tabou.
Nous ne pouvons pas fixer un budget définitif car ce projet sera réalisable grâce aux dons et à l'aide de l'Etat.
Les moyens financiers dépendent en grande partie des dons et varient donc en fonction de la générosité des donneurs.

## b) Description

**Communication** :

Tout d'abord une communication doit être établie pour recruter des bénévoles qui feront des interventions dans les écoles en début d'année pour de la prévention.
L'idée est de faire un appel d'offre qui toucherait toute la population des Yvelines, voir la France entière (*cf Annexe 1*).
Le but est de recruter des médecins, psychologues et professeurs qui pourront faire plus de prévention autour d'eux, mais surtout intervenir dans les cellules d'écoute qui seront en cours d'ouverture.
Ces personnes peuvent être présentes 1 à 3 fois par semaine pour écouter les enfants qui ont besoin de s'exprimer.
Ces professionnels ou bénévoles doivent intervenir 1 fois par an (début d'année) dans les classes pour discuter avec les jeunes et les prévenir des conséquences du harcèlement.
Il faut faire des campagnes publicitaires car un appel d'offre à lui seul n'est pas suffisant, et peut être inefficace pour avoir l'aide de professionnels.
Il faut également que ces bénévoles suivent ces enfants sur plusieurs mois, voire années, afin de s'assurer qu'ils s'épanouissent dans leur vie, qu'ils ne sont plus harcelés.
Pour qu'au final le taux d'enfants harcelés baissent et qu'il n'y ait plus de grosses répercutions sur leur vie ou de suicides.
Il nous faut également un budget de frais généraux (post-it, sac à dos, cartouches d'encre, …) sachant que le coût minimum du matériel lors d'une journée d'intervention est de 113,17€.

L'objectif de cette communication est de sensibiliser le public et réduire le nombre de victimes.

**Activité/Accueil** :

*1.* En début de chaque année scolaire, s'effectuent des campagnes de prévention sur le harcèlement scolaire principalement pour les primaires, où interviennent des bénévoles qui ont été formés par nos spécialistes (psychiatre et psychologue).
Pour les écoles plus touchées par ce problème, une seconde intervention pourra être réalisée dans l'année.

Les bénévoles disposent d'une heure ou d'une heure et trente minutes pour intervenir. A leur arrivée, ils distribuent aux enfants un questionnaire d'approche sur le sujet.

Lors de ces interventions les bénévoles parlent du harcèlement, en les faisant participer par des jeux à thème comme des jeux de rôles en interprétant les émotions telles que la tristesse, la colère ou encore la honte. Ce qui permet aux enfants de ressentir l'empathie vis-à-vis des enfants harcelés.
Un petit flyer (*cf Annexe 2*) est remis à chaque enfants afin qu'il garde une trace écrite de leur venue. Il est réalisé par les concepteurs de ce projet.

*2.* Ensuite pour faire prendre conscience aux enfants du poids de leurs moqueries, nous mettons en place un jeu avec des cailloux où les enfants écrivent des moqueries qu'ils ont pu dire ou subir et les porteront dans un sac sur leur dos. Pour que l'enfant ressente le poids du harcèlement.

*3.* Enfin le dernier jeu est celui du « post-it », il consiste à regrouper les enfants, leur mettre un post-it de couleur sur le front (les enfants ne peuvent pas voir la couleur du post-it), pour qu'ils se regroupent ensemble. Seul l'enfant qui est « le harceleur » a un post-it d'une couleur différente de tous les autres, il se retrouve seul et donc ressent le sentiment d'un enfant qui est harcelé.

*4.* A la fin est distribué un questionnaire de satisfaction (*cf Annexe 5*), qui est bénéfique pour les prochaines interventions.

Les écoles mettent à notre disposition des salles pour accueillir les enfants pour qu'ils puissent se livrer.
Les salles sont ouvertes le mercredi après-midi et le samedi.
Au démarrage les premiers locaux sont installés en Ile de France, et plus tard nous espérons qu'il y en ait partout en France.
Les enfants peuvent venir accompagnés ou seuls. Ils sont accueillis par des bénévoles qui les dirigent vers un psychologue qui est à l'écoute de l'enfant, et essaye de trouver des solutions pour soulager l'enfant et l'aider dans cette dure épreuve.
La mise en place de groupe de soutien dans ces structures peut avoir lieu pour permettre aux enfants de se livrer aux autres et ainsi reprendre confiance en soi.

### c) Evaluation

Nous pouvons dire que notre projet répond aux besoins des enfants harcelés car de nombreuses structures se sont ouvertes pour accueillir les enfants, et les aider à se libérer du poids qu'a le harcèlement sur eux, ainsi qu'à réduire les conséquences telles que : la perte d'estime de soi, la baisse des résultats scolaire, la honte et la colère.
On constate que depuis les nouvelles technologies, un nouveau type de harcèlement s'est développé, « le cyber-harcèlement », de ce fait dans quelques années il faudra songer à informer les bénévoles sur la hausse du cyber-harcèlement et ainsi pouvoir adapter les solutions envisageables.
De plus il faudrait renseigner les bénévoles sur les risques liés aux réseaux sociaux tels que Facebook, Twitter ou encore Snapchat.
On espère aussi que nos interventions dans les écoles permettront au cours du temps de faire réfléchir les « harceleurs » grâces aux jeux proposés et qu'elles puissent influencer le comportement de ceux-ci pour qu'ils cessent leurs agissements, leurs moqueries ainsi que les actes de violence envers les autres enfants.

## *CONCLUSION*

Aujourd'hui on compte plus de 700 000 enfants harcelés tous les jours à l'école en France. Ce sujet reste un sujet tabou, dont peu de personnes osent parler. Surtout lorsque les parents ont un enfant harceleur.

Quelques mesures de prévention ont été mises en place afin de lutter et de réduire ce harcèlement. Mais malheureusement  il reste encore beaucoup trop d'enfants victimes de ce problème.
Dans certains cas, on constate que les harceleurs ont souvent été harcelés auparavant, de ce fait il serait nécessaire de s'appuyer sur la prise en charge des “harceleurs-harcelés “ afin qu'il y n'ait plus de répercussions.
Les enfants harcelés peuvent parfois exprimer leur mal-être en se renfermant sur eux ou au contraire en reproduisant ce qu'ils ont vécus (menace, violence, …).
Il est difficile de lutter contre ce harcèlement si l'enfant en question ne s'exprime pas ou très peu.
Notre projet répond alors à notre problématique “Comment aider les enfants et leurs parents dans cette dure épreuve ?”, grâce aux cellules d'écoutes et aux interventions que nous avons mises en place.

Nous souhaitons remercier l'association “Marion la main tendue” et plus particulièrement Madame Catherine VERDIER psychologue et vice-présidente de l'association. Ainsi que l'école primaire du Guesclin de Carrières-sous-Poissy et Philippe CORBIER instituteur de la classe de CE2 dans laquelle nous sommes intervenues.

# *ANNEXES*

## *Annexe 1* : Notre annonce

Saint Germain en Laye, le … ……. 2017

Madame, Monsieur,
Afin d'aider les enfants harcelés à l'école, nous sommes à la recherche de personnes bénévoles (professionnelles (médecin, psychologue) ou pas) souhaitant venir en aide à ces enfants.
Tout d'abord en venant discuter avec eux et en les aidant à se livrer, dans nos locaux mis à notre disposition par les écoles ; ensuite en intervenant dans des classes de primaire, collège et lycée pour que les enfants et adolescents se rendent compte de ce qu'est le harcèlement scolaire et les conséquences qui en découlent.
Afin que dans quelques années ce projet devienne obligatoire dans toutes les écoles, nous vous demandons d'être assidu à notre demande.
De plus, nous et vous suivrons ces enfants pendant quelques mois voire années pour que les efforts qu'ils auraient fournis ne soient pas vains et qu'ils puissent réussir dans leur vie future.
Nous vous remercions d'avance, Madame, Monsieur pour l'attention que vous porterez à cet appel.

Les porteurs du projet

## *Annexe 2* : Flyer distribué aux enfants lors de l'intervention

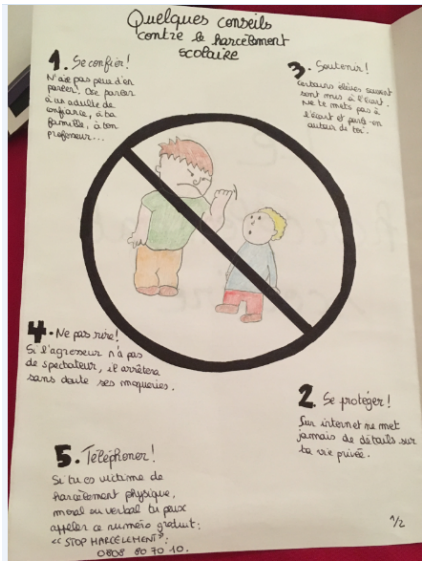


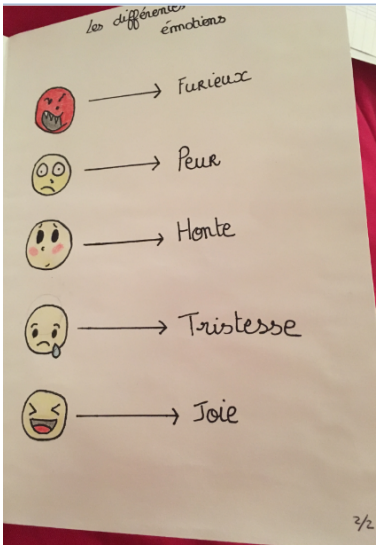

***Annexe 3* : Questionnaire distribué aux élèves de 2nde du Lycée JB POQUELIN**

Dans le cadre de notre bac, nous devons réaliser un projet sur le harcèlement scolaire. Pourriez-vous répondre **anonymement** et **sincèrement** à notre questionnaire, pour nous aider dans notre projet.

Question 1 : Vous sentez-vous bien au sein du lycée ? De votre classe ?
- Oui
- Non, pourquoi :

Question 2 : Connaissez-vous des personnes qui ont été harcelées ?
- Oui
- Non

Question 3 : Etes-vous intervenus lors d'une scène de harcèlement sans même connaitre la personne ?
- Oui
- Non

Question 4 : Avez-vous déjà essuyé quelques moqueries ?
- Oui
- Non

Question 5 : Avez-vous déjà été harcelés ? Si oui, depuis combien de temps subissez-vous ce harcèlement ou l'avez-vous subi ?
- Oui

- Non

Question 6 : Quel(s) type(s) de harcèlement avez-vous vécu ?
- Moral
- Physique
- Verbal
- Cyber-harcèlement

Question 7 : Quelles répercussions cela a-t-il eu sur vous ?

Question 8 : Avez-vous déjà eu l'impression d'être rejetté par vos amis,… ?
- Oui
- Non

Question 9 : Est-ce un sujet qui vous touche ?
- Oui
- Non, pourquoi :

Question 10 : Avez-vous déjà harcelé quelqu'un ?
- Oui
- Non

***Annexe 4* : Questionnaire distribué en début d'intervention aux enfants de Primaire**

# Questionnaire sur le harcèlement scolaire

1) Est-ce que tu te sens bien dans ta classe ? Si non, pourquoi ?

Oui : Non :

2) As-tu des copains à l'école ? Si non, te sens tu seul(e) ?

Oui : Non :

3) Est-ce que tu as des problèmes avec tes camarades ?

Oui : Non :

4) As-tu peur de venir à l'école ? Si oui, pourquoi ?

Oui : Non :

5) Est-ce qu'on s'est déjà moqué de toi ? Si oui, Pourquoi ?

Oui : Non :

6) Connais-tu le mot « harcèlement » ? Si oui, explique-nous en quelques mots.

Oui : Non :

7) Est-ce qu'on a déjà été violent avec toi (pas en jouant) ?

Oui : Non :

8) Tu as déjà aidé un de tes copains qui pleurait à cause d'un autre camarade ? Si oui, qu'as-tu fais ?

Oui : Non :

9) Est-ce que tu t'es déjà moqué de quelqu'un ?

Oui : Non :

10) Le questionnaire t'a plus ?

Oui : Non :

Lors de notre intervention n'hésite pas à venir nous parler de tes problèmes, ou à tes enseignants.

***Annexe 5* : Questionnaire distribué aux enfants à la fin de l'intervention**

# QUESTIONNAIRE DE SATISFACTON

1. Qu'as-tu pensé de cette intervention ? Et pourquoi ?

   J'ai bien aimé Je n'ai pas aimé

   ……

   ……

2. Quelle activité as-tu préféré ? (Entoure l'activité que tu as préféré) Pourquoi ?
   - Le jeu du sac à dos
   - Le jeu du post-it
   - Le jeu des émotions

……

……

3. As-tu appris des choses lors de l'intervention ?

   Oui Non

4. Quelle partie de l'intervention as-tu préféré ? Pourquoi ?

   ……

   ……

5. Y-a-t-il des choses qui t'ont déplu ? Si oui pourquoi ?

   ……

   ……

   ……

6. Vas-tu changer de comportement vis-à-vis des habitudes que tu avais et qui aurait pu blesser tes camarades ?

   OUI Non